Vandœuvres, le 14 avril 2025
Lge 2020-2025 / CM 42

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 14 avril 2025 à 19h30

Présents

Conseil municipal :	Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Jean-Pierre GARDIOL, Véronique LEVEQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Amedeo SERRA, Paul STALDER, Galia TURRETTINI (Présidente), Jean-Louis VAUCHER
Exécutif :	Mme Laurence MISEREZ, maire M. René STALDER, adjoint M. Maximilien TURRETTINI, adjoint
Personnel communal :	M. Christophe GENOUD, secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme Emilie GATTLEN
Excusé :	M. Philippe MOREL

* * *

Mme TURRETTINI, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h31. Elle excuse l'absence de M. MOREL et le retard annoncé de M. E. PROVINI et de M. VAUCHER.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

M. E. PROVINI rejoint la séance à 19h32.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

Le procès-verbal du 17 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, par 13 voix pour.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Inauguration du Centre Gardy

Mme le Maire tient à remercier les conseillers municipaux présents à l'inauguration du Centre Gardy, ainsi que l'administration, qui a organisé cet événement ; ce fut une réussite à tous les niveaux, et la météo favorable y a sans doute contribué. Mme le Maire espère que les personnes présentes, au premier rang desquelles les principaux concernés, c'est-à-dire les pompiers et la voirie, étaient contents de cette

journée. Dans tous les cas, la Mairie a déjà reçu des retours positifs et, encore une fois, l'administration peut être remerciée de cette organisation très réussie qui a, de plus, été faite très rapidement.

Recours contre le PDCom

Le recours contre l'arrêté du Conseil d'État relatif au plan directeur communal (PDCom) de Vandœuvres a été déclaré irrecevable par le tribunal. La Commune a participé à cette procédure puisqu'il s'agit de son plan directeur, même si elle n'était pas directement visée. Le délai d'appel contre cette décision est échu depuis la semaine dernière, étant précisé qu'il n'y a pas de deuxième instance cantonale et qu'un éventuel recours devrait être formé directement devant le Tribunal fédéral. Ce dernier n'a pas encore confirmé l'absence de recours ; la Commune en sera informée la semaine prochaine par son avocat, qui indiquera si les recourants ont fait appel de la décision ou non. Quoi qu'il en soit, le PDCom est, pour le moment, valable en l'état.

Boulangerie

La boulangerie suscitant de nombreux questionnements, Mme le Maire annonce ici en public, après avoir évoqué le sujet en commission, que le contrat de bail a été résilié il y a plusieurs semaines. La Commune attendait la fin du délai pour savoir si la résiliation était contestée, et ce n'est apparemment pas le cas, même si ce point reste à confirmer, les délais d'information du tribunal étant ce qu'ils sont. Le bail a été résilié au 30 septembre, ce qui laisse cinq mois pour trouver un repreneur et prévoir les travaux nécessaires avec celui-ci. La Mairie a déjà reçu des propositions et, si les conseillers connaissent des personnes intéressées, ils peuvent les inviter à déposer un dossier auprès de la régie Bersier.

Petite enfance

Concernant la petite enfance, l'Exécutif a eu l'occasion de visiter le chantier de la crèche, en compagnie du responsable technique communal, du secrétaire général et des représentants de Pop e poppa. Les travaux avancent bien et les délais sont pour le moment respectés. Lors de la visite, l'Exécutif a pu se rendre compte des volumes de la crèche et des trois appartements qui, pour rappel, sont prévus à l'étage. Quelques choix divers ont déjà été effectués pour ces derniers. Ce qui concerne la crèche est mené par Pop e poppa, qui est le prestataire et gère donc les matériaux et aménagements de construction.

Mme HÜSLER ENZ rejoint la séance à 19h37.

Par ailleurs, la Commune participe au centre aéré qui sera ouvert cet été pour les enfants de 0 à 4 ans par le GIPEC (le groupement intercommunal de la petite enfance du CoHerAn), dont Vandœuvres est partie prenante pour le moment encore. Ces journées auront lieu sur le site de Corsier uniquement, du 14 au 18 juillet et/ou du 4 au 8 août. Les enfants n'ont pas besoin d'être déjà inscrits à la crèche pour pouvoir y participer. Si les conseillers connaissent des familles qui ont besoin de moyens de garde pour l'été, ils peuvent donc les encourager à s'inscrire. À noter que Vandœuvres n'est pas minorisée par rapport aux autres communes membres du GIPEC et, même si l'information a été transmise dans un second temps, la Commune a accueilli avec plaisir cette proposition.

Sports

Le Tour de Romandie passera par Vandœuvres le dimanche 4 mai. Le parcours peut être consulté sur le site du Tour afin d'anticiper ses déplacements. En effet, l'événement est intéressant pour les amateurs de cyclisme, mais le fait est que la région sera passablement bloquée ce jour-là.

Le marathon se tiendra le week-end suivant, les 10 et 11 mai. Les habitants ont dû recevoir l'appel à bénévoles lancé, comme chaque année, pour les 10 km du samedi (le 10 mai). Certains conseillers sont des fidèles de ce moment, qui est toujours très sympathique et joyeux, et la Commune a besoin d'un grand nombre de personnes pour garantir le bon déroulement de la journée. Les panneaux sont toujours installés très tôt pour signaler que les routes seront fermées (le dimanche jusqu'à 13h) à un certain

gt

vc

nombre d'endroits, mais des habitants se plaignent chaque année de ne pas avoir été avertis. En conséquence, les conseillers sont encouragés à en parler autour d'eux afin que chacun puisse anticiper les éventuelles surprises.

Enfin, l'EURO féminin aura lieu entre autres à Genève cet été (du 2 au 27 juillet). La Commune a décidé de proposer des billets à la population, comme cela se fait déjà pour le FC Servette, le hockey et le basket. Il semblait important de pouvoir soutenir cet événement aussi.

Manifestations

Le 7 mai se tiendra un atelier civique pour les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un atelier de débat dont le but est d'intéresser les jeunes à la vie civique. Un tel événement a déjà eu lieu il y a une semaine, et une seule personne y a participé. L'atelier aura lieu au foyer du centre communal.

Le 8 mai se tiendra la dernière soirée de la saison au Crève-Cœur.

Le 20 mai aura lieu le vernissage du livre de M. Foëx sur l'histoire de Vandœuvres.

Enfin, du 4 au 22 juin aura lieu l'exposition des peintures de Sylvie Wozniak dans la menuiserie ; il s'agit de la deuxième exposition organisée par l'association Chêne Bleu. Un article a paru à ce sujet dans la dernière Coquille.

Mme le Maire relève enfin que le spectacle donné jeudi dernier a été un grand succès. La Mairie a d'ailleurs déjà reçu plusieurs courriels de remerciements pour l'organisation, et surtout de félicitations à l'artiste, qui est une Vandœuvrienne. Elle a beaucoup touché, par son histoire et son talent indéniable.

Construction du Centre Gardy

M. R. STALDER propose aux conseillers de visionner un time-lapse de la construction du centre Gardy.

La vidéo est diffusée sur l'écran.

Ce petit film sera mis à disposition sur le site de la Commune, afin que la population puisse le visionner. À noter que la caméra a dû être déplacée à un moment donné, car l'endroit où elle se trouvait a dû être démoli.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES souhaite faire part du fait que, malgré des dépassements de coûts et de temps, le bâtiment est magnifique. Un petit groupe de conseillers ont d'ailleurs pu bénéficier d'une visite guidée proposée par leur collègue M. PRADERVAND, qui était formidable. Ils ont pu constater que le travail a été bien réalisé.

CMNet

Mme le Maire rappelle que les conseillers ont reçu un courriel du secrétaire général vendredi au sujet du basculement de la plateforme CMNet, qui aura lieu le 15 avril 2025. Les élus devront se reconnecter sur la nouvelle plateforme en suivant la procédure d'identification. Le site sera ensuite plus ergonomique qu'actuellement.

4. Communications du Bureau

La Présidente annonce qu'une liste des motions en cours ou qui viennent de se terminer sera dorénavant disponible sur CMNet, conformément au courriel que les conseillers ont reçu de la part de Mme Chenevard. Les conseillers pourront ainsi consulter rapidement les motions en cours.

5. Communications des commissions

La Présidente signale que le compte rendu de la Commission durabilité et bâtiment sera traité à l'arrivée de M. VAUCHER, qui l'a avertie qu'il serait en retard.

Commission routes, domaine public et sécurité (CRDPS)

En l'absence de M. MOREL, le compte rendu de cette commission sera lu à la prochaine séance.

Commission Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 1er avril 2025.

« Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance du 11 février 2025 avec les corrections proposées, la Commission a étudié la motion M 04-2024 pour le réaménagement des espaces verts du mail villageois. Mme RICCIO s'est proposée comme rapporteuse et fera son rapport au Conseil municipal sous le point 11 de l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Mme le Maire a ensuite informé la Commission que le recours déposé contre le PDCom a été jugé irrecevable par les instances cantonales. Seul est possible un recours au Tribunal fédéral.

Au rang des divers a été abordée l'interdiction de circuler sur le haut du chemin de la Blonde en lien avec les chantiers sur ce même chemin. Celui qui est déjà en cours avance dans les délais et n'a pas généré pour l'instant de grande nuisance, tandis que le deuxième chantier est à l'arrêt. Une discussion s'engage et Mme le Maire rappelle que l'interdiction de circuler pourra être levée avant l'expiration du délai de deux ans, en fonction des circonstances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée. »

Commission finances et gestion (CFG)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 9 avril 2025.

« Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024, la Commission s'est penchée sur le courriel du 24 février 2025 et la demande LIPAD. À la demande de la Présidente, pour la bonne compréhension du dossier, Mme le Maire a dressé un rappel des faits évoqués dans le courriel précité. Il a également été rappelé que le licenciement de son auteur est désormais définitif.

Ensuite, M. le Secrétaire général a rappelé quels documents pouvaient être communiqués en vertu de la LIPAD, et quels éléments font obstacle à leur communication, notamment la protection de la personnalité.

À la suite de cet exposé, la Commission a décidé à la majorité d'entendre l'auteur du courriel lors de la prochaine commission, fixée au 7 mai. Averti, l'auteur du courriel a déjà répondu qu'il lui était impossible d'être présent à cette date.

La séance a ensuite été levée, aucun divers n'ayant été soulevé. »

Commission culture et manifestations (CCM)

La Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 7 avril 2025.

« Les commissaires ont traité exclusivement des demandes de subventions, dont la liste est annexée au présent procès-verbal. Il s'agissait de la dernière séance de la Commission culture et manifestation de cette législature. »

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Protection civile

M. TURRETTINI indique que la commission de l'ORPC Seymaz s'est réunie le 25 mars 2025 afin de discuter principalement des comptes 2024. Ces derniers se sont clôturés avec un excédent de CHF 23'271,25, ce qui est un exercice tout à fait correct. Ce résultat positif sera reversé aux communes

VL

sous forme de rétrocession sur la facture dont ces dernières doivent s'acquitter pour l'ORPC Seymaz. Cela représente, pour Vandœuvres, CHF 3'438,35.

Aucun autre élément particulier n'a été soulevé lors de cette séance.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 03-2025 – Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Mme le Maire rappelle que les conseillers ont reçu, avec l'ordre du jour, les comptes 2024 ainsi que le rapport du réviseur. Les résultats sont très positifs, puisqu'ils affichent CHF 4'160'882.- de bénéfice. Ces revenus supplémentaires sont dus principalement aux correctifs d'estimation des années antérieures.

À signaler toutefois une petite particularité cette année. Vandœuvres a passé le seuil des 3'000 habitants, ce qui implique que la provision destinée à gérer le risque lié aux estimations fiscales, qui était jusque-là de 12 %, ne peut plus dépasser 8 %. En conséquence, il a fallu en dissoudre une partie, ce qui occasionne un supplément de revenus, qui va directement dans la fortune. Le reste est habituel, et Mme le Maire n'en exposera pas ici le détail, puisqu'elle propose de renvoyer cette délibération à la Commission des finances pour examen.

En l'absence de questions, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 03-2025 – Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Vu que, conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la Commission Finances et Gestion du XX.XX.2025,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du XX.XX.2025,

DECIDE

1. D'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.

2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de 13'620'636.47 F aux charges et de 17'781'518.67 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 4'160'882.20 F.
3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 5'676'376.15 F et résultat extraordinaire de – 1'515'493.95 F.
4. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de 4'600'463.92 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 4'600'463.92 F.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de 135'657'217.96 F.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de 177'135.42 F dont le détail figure à l'annexe 17.1 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la délibération DM 03-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 03-2025.

La Présidente met au vote le renvoi de la délibération DM 03-2025 à la Commission finances et gestion.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de la délibération DM 03-2025.

9. M 03-2025 – Pour la création d'une chaîne de vigilance sur la commune de Vandœuvres

M. GARDIOL indique que le VOV a décidé de déposer encore une motion concernant la sécurité dans la commune, ayant trouvé le système mis en œuvre à Thônex très intéressant. Il s'agit d'une participation entre l'Exécutif, la police municipale et les citoyens, et il semblerait opportun d'étudier la même philosophie pour Vandœuvres.

Il ne reviendra pas sur les considérants et les invites, dont chacun a pu prendre connaissance.

Il invite le Conseil municipal à renvoyer cette motion à la Commission routes, domaine public et sécurité pour étude, en complément des autres motions que cette dernière traite déjà.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES salue la détermination de ses collègues du VOV sur le sujet de la sécurité, un sujet qui est important et sensible pour tous.

Cela dit, les considérants de la motion sont quasiment obsolètes. La sécurité a déjà été plus que doublée dans la commune, et il n'est par conséquent pas vraiment juste de dire que la sécurité est de moins en moins assurée. Ensuite, des groupes WhatsApp sont évoqués, mais la question demeure de savoir si l'on peut prouver aujourd'hui qu'ils ont permis de diminuer les cambriolages. Mme HUYGHUES-DESPOINTES ne pense pas que ce soit le cas et, quoi qu'il en soit, aucun chiffre ne permet de le démontrer. Cette tentative de groupe WhatsApp et de solidarité entre voisins a été anxiogène, au point que des enfants paniqués n'osaient plus sortir de chez eux. Pour ce qui est de trouver des référents de confiance et de compétence, cela paraît extrêmement compliqué, d'autant plus que ces référents vont se transformer en agents de sécurité, avec un risque de voir émerger une milice, une police parallèle, avec des citoyens de première ou de seconde zone, selon qu'on appartienne à cette chaîne de vigilance ou non. Une situation conflictuelle pourrait émerger pour cette raison.

En revanche, il est effectivement intéressant que l'Exécutif responsabilise et sensibilise la population de plus en plus, avec des conférences, des ateliers, la venue d'experts, qui exposent les tenants et aboutissants de la sécurité dans une commune comme Vandœuvres.

Cette motion présente des éléments intéressants, mais Mme HUYGHUES-DESPOINTES s'attendait à un texte qui ne soit pas au conditionnel, avec un peu plus d'explications sur ce qu'a fait la police municipale de Thônex et peut-être des chiffres issus de cette expérience. En l'état, elle reste sur sa faim.

M. GARDIOL relève que le but d'une motion est qu'elle aille en commission et qu'elle y soit traitée. Des auditions pourront être demandées pour entendre notamment la Commune de Thônex. Ce travail se fera en commission et permettra de répondre à toutes les questions des conseillers.

Mme LEVEQUE fait part de sa propre expérience sur la Côte d'Azur. La région où elle a sa maison dispose d'une telle chaîne de vigilance, qui est organisée par la mairie d'Antibes Juan-les-Pins. Ce n'est pas du tout une initiative qui émane d'un ou d'une habitante. Le système est géré par la Mairie, et le référent est une personne de la Mairie. Certes, cette commune-là est plus grande que Vandœuvres, et il faudrait examiner comment organiser les choses. Reste que les informations qui sont transmises ne sont pas fantaisistes, puisqu'elles viennent de la Mairie, qui collabore avec la police municipale. Les habitants sont plus en sécurité grâce à ce système, qui fonctionne très bien pour autant que la gestion soit autorisée, et qu'elle soit donc assurée par la Mairie.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES doute qu'il soit possible de prévoir un référent à la Mairie de Vandœuvres.

Mme LEVEQUE relève que ce pourrait être un agent de la police municipale.

Mme HUYGUES-DESPOINTES souligne que l'essai de chaîne de vigilance conduit dans la commune a créé une situation catastrophique. Elle considère par conséquent qu'il faudrait que ce soit extrêmement encadré, et reste très partagée vis-à-vis d'une telle initiative.

En l'absence d'autre commentaire, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la motion.

M 03-2025 – Pour la création d'une chaîne de vigilance sur la commune de Vandœuvres

Proposition présentée par les conseillers municipaux de Vand'Œuvres pour Vous (VOV) Mme et MM. Véronique Lévêque, Jean-Pierre Gardiol, Jean-Dominique Maréchal, Philippe Morel, Jean Peyer, Frédéric Pradervand, Amedeo Serra, et de l'Entente MM. E. PROVINI et M. PROVINI.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vandœuvres

Considérant :

- que la sécurité sur le territoire de la commune de Vandœuvres est de moins en moins assurée comme en témoignent plusieurs cambriolages récents ;
- que de plus en plus de communiers nous interpellent concernant cette insécurité ;
- qu'un cambriolage est un cambriolage de trop ;
- que la solidarité entre voisins existe déjà de par les différents groupes WhatsApp mais que la commune devrait être partie prenante concernant les informations et les décisions ;
- que plusieurs communes voisines, en Suisse (Thônex, etc.) et en France utilisent déjà ce mode de prévention ;
- qu'un cambrioleur averti est sans doute moins enclin à cambrioler ;

Invite l'Exécutif :

VL

gt

- à mettre en route, dans les plus brefs délais, une étude afin d'installer des panneaux « voisins vigilants » en collaboration avec la Commune sur le domaine public de la commune de Vandœuvres ;
- à faire une étude pour pouvoir utiliser l'application « voisins vigilants, je préviens » de manière à regrouper les informations ;
- à soumettre cette étude à la Commission, routes, domaine public et sécurité ;
- à proposer une solution au Conseil Municipal pour cet investissement.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la motion M 03-2025.

À la majorité, par 9 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion M 03-2025.

La Présidente met au vote le renvoi de la motion en Commission routes, domaine public et sécurité.

À la majorité, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de la motion M 03-2025.

10. M 04-2025 – Pour l'étude d'un nouveau prestataire pour le restaurant de l'école de Vandœuvres

M. VAUCHER rejoint la séance à 20h09.

Mme TURRETTINI cède la présidence à Mme RICCIO pour ce point.

Mme RICCIO passe la parole à Mme LEVEQUE.

Mme LEVEQUE explique que cette motion découle de la campagne que le VOV a menée, car les candidats ont été approchés par de nombreux parents et enfants qui ont expliqué être déçus par la diversité et le goût des repas servis aux cuisines scolaires. Un petit sondage a été réalisé et il semble que trois quarts des enfants de l'école y prennent le repas de midi quatre fois par semaine, ce qui représente un nombre important d'enfants. Il est regrettable que certains refusent d'y aller ou décident d'aller manger chez des copains parce que ce n'est pas bon, alors qu'il suffirait peut-être de trouver le moyen d'améliorer la situation, sachant que c'est un moment très convivial pour les enfants.

En conséquence, le VOV souhaiterait que l'Exécutif puisse prendre ce dossier à bras le corps, qu'il mène une étude sur ce qui est servi aujourd'hui et puisse regarder ce qu'il se passe dans les communes avoisinantes. Il pourrait également être proposé à l'Auberge de s'en charger ou, en tout cas, des démarches pourraient être entreprises pour trouver un prestataire local, qui utilise des produits locaux. Il pourrait également être demandé à quelques membres de la Commission scolaire, qui seraient d'accord de s'impliquer, d'y aller de temps en temps pour goûter les plats et donner leur avis.

Mme TURRETTINI indique qu'elle a du mal à comprendre cette motion, dans la mesure où tout ce qui est demandé et tout ce qui vient d'être dit par Mme LEVEQUE est déjà mis en place.

Mme LEVEQUE fait remarquer que les enfants n'aiment pas les plats servis.

Mme TURRETTINI souligne que cela reste une cantine scolaire, et il est extrêmement compliqué de satisfaire tout le monde. Le fait est que l'Exécutif n'a pas attendu la campagne pour s'en préoccuper. Il y a quatre ans, à la suite de nombreuses plaintes, la Mairie et tous ceux qui travaillent pour les cuisines scolaires et le bien-être des enfants se sont réunis pour lancer un appel d'offres avec un cahier des charges transparent et rigoureux. Il en est ressorti qu'un seul prestataire était capable de remplir toutes les conditions, à savoir une nourriture variée, locale, de saison, étudiée par un diététicien pour que les plats proposés ne soient ni trop gras, ni trop sucrés, ni trop protéinés. L'hygiène, la chaîne du froid et le stockage sont respectés, et cela reste un des points fondamentaux s'agissant de cuisines scolaires.

rl

gt

Aujourd'hui, ce sont 150 enfants qui en bénéficient, et l'échelle n'est plus la même qu'il y a quelques années, lorsqu'ils étaient encore une cinquantaine.

Tout ce qui est demandé dans la motion est déjà mis en place. Le comité de suivi existe déjà, c'est l'association de parents d'élèves (APEBiVan) qui s'en occupe. Ils ont fait une enquête il y a à peine un an. Ils sont allés goûter les plats pendant 10 jours, sans prévenir personne de leur venue, avec un canevas à remplir, qui comprenait l'apparence, le goût, l'odeur, etc. Il en est ressorti que tout était globalement bon. Des adaptations ont néanmoins été apportées. Il a été constaté par exemple que les légumes étaient trop cuits en raison de la liaison chaude, et un four de régénération a été mis en place pour que les légumes arrivent précuits et finissent de cuire sur place. Un problème a également été relevé avec les desserts, qui ont été jugés trop sucrés, et cela a été corrigé.

À ce propos, il faut souligner la réactivité de l'équipe en place de Kidelis, qui est là depuis quatre ans. Bien entendu, tout n'est pas parfait. Par exemple, l'autre jour, des poireaux ont été servis, et aucun enfant n'aime ça. Reste que c'est une cantine scolaire et qu'il est peut-être aussi positif que les enfants apprennent à manger des choses qu'ils n'aiment pas.

En ce qui concerne l'éducation à la nutrition, elle existe déjà, pas au travers de la cantine mais de l'école, qui fait de la sensibilisation à l'alimentation, par exemple pour rendre les enfants attentifs au fait qu'il vaut mieux boire de l'eau que des sodas.

En conclusion, l'enquête a été faite, et le cahier des charges est disponible. Mme TURRETTINI s'étonne d'ailleurs, étant membre de la Commission jeunesse, de n'avoir jamais entendu personne poser une seule question à ce sujet en commission. Lorsque des parents interpellent des conseillers à ce sujet, il convient de les envoyer vers l'Exécutif ou vers l'APEBiVan, qui sauront les aiguiller, puisque c'est leur travail et leur préoccupation quotidienne. La motion est donc très intéressante, mais il se trouve que tout est déjà fait.

Mme LEVEQUE demande comment expliquer alors que tant de parents et d'enfants disent que ce n'est pas bon.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES souligne qu'il n'y a aucun chiffre quant au nombre de ces parents insatisfaits.

Mme LEVEQUE précise que ce sont les parents qui sont venus vers elle pour lui en parler pendant la campagne. N'ayant plus d'enfants à l'école, elle se sent bien entendu un peu moins directement concernée. Toujours est-il qu'elle a été approchée par un certain nombre de parents, dont elle pourra donner les noms au besoin. En conséquence, il y a peut-être quelque chose à changer.

M. VAUCHER souhaiterait poser quelques questions. Le sixième considérant fait état de « problèmes de qualité alimentaire ». Il demande à quoi il est fait référence.

M. GARDIOL explique qu'il a fait une campagne sur le terrain, et qu'énormément de parents et d'enfants lui ont parlé de cela. Si les conseillers ne veulent pas entrer en matière et que la motion ne va pas en commission, il organisera une pétition signée par un grand nombre de parents. Les parents sont nombreux à ne pas être d'accord. Il a fait à peu près 100 foyers durant la campagne, et environ 15 % des gens se sont plaints de la nourriture des cuisines scolaires.

M. VAUCHER souhaiterait évoquer la troisième invite du dispositif.

M. PRADERVAND fait remarquer que c'est un sujet à débattre en commission.

M. VAUCHER souhaiterait tout de même évoquer les invites avant d'entrer en matière ; la troisième fait référence à des exigences de qualité nutritionnelle et il souhaiterait savoir de quelles exigences il s'agit.

M. GARDIOL réitère que c'est un sujet à traiter en commission.

M. VAUCHER indique que, dans ce cas, il commentera le fond. La motion parle de parents insatisfaits, mais ne dit rien de ceux qui sont satisfaits. Il faut faire attention au biais de perception.

En outre, il n'est pas possible de changer de prestataire du jour au lendemain. Vu les montants dont il est question, il faudrait passer par un appel d'offres en marché public. De plus, ce marché a été attribué il n'y a pas si longtemps.

En ce qui concerne les enfants, il faut rappeler qu'il y a toujours une émulation pour dénigrer la cantine scolaire. Même quand elle est de qualité, il n'est pas bien vu de dire qu'on y va tous les jours ou qu'on aime les plats qui y sont servis. Pour ce qui est des équipes pédagogiques à consulter, il se trouve qu'elles n'ont pas leur mot à dire en la matière. Ce sont des équipes encadrantes, socioéducatives, qui ne sont pas formées en matière de nutrition.

Les labels, quant à eux, sont certes à saluer, mais le restaurant scolaire propose actuellement à chaque repas une alternative végétarienne, et M. VAUCHER ne veut pas que cela change. Concernant les plats « plus équilibrés », il faut rappeler que ce sont des professionnels qui élaborent les menus.

En outre, la motion demande d'aller voir ce qu'il se passe dans les autres communes. Il se trouve que Kidelis est le plus important prestataire en matière de restauration scolaire, avec Eldora. Certes, c'est industriel, mais on ne peut certainement pas affirmer qu'ils ne sont pas rodés et qu'ils ne connaissent pas la branche. À l'époque, la cantine scolaire était labellisée « Fourchette verte », et il y avait sans cesse des plaintes de parents insatisfaits, parce que la composition des plats ou les quantités ne convenaient pas. Le prestataire a été changé, et il faudrait maintenant tout recommencer.

En ce qui concerne le comité de suivi, il existe, comme l'a dit Mme TURRETTINI, et c'est l'association de parents d'élèves. Il ne servirait à rien d'en créer un autre. Au pire des cas, il reste la Commission scolaire. Pour conclure, M. VAUCHER relève que les parents qui veulent exprimer leurs doléances doivent s'adresser à la Mairie ou à l'association de parents d'élèves, et pas aux candidats en campagne.

Mme le Maire indique que la Mairie reçoit quelques fois des courriels de parents insatisfaits, car ils savent bien que le moyen d'obtenir un changement est, après être passés par l'APEBiVan, de se tourner vers la Mairie. Quand ils ne sont pas passés d'abord par APEBiVan, l'administration les y renvoie.

Il faut savoir que la Mairie a des rendez-vous réguliers, au moins une fois par an, si ce n'est plus, avec Kidelis et l'association de parents d'élèves. Il s'avère que la discussion a été fixée avant que la motion ne soit déposée et qu'il n'y a donc pas de lien entre ces deux faits.

Mme le Maire constate par ailleurs une assez grande méconnaissance de ce qui se fait, ce dont elle est probablement en partie responsable dans le sens où elle n'a peut-être pas assez dit tout ce qu'elle faisait à ce sujet avec l'APEBiVan, puisque tout ce travail serait bien entendu impossible sans eux. Aucune décision n'est prise concernant les enfants sans en avoir discuté au préalable avec les parents, qui sont représentés par l'association. Il n'est évidemment pas possible de contacter chaque parent individuellement, ni de satisfaire chacun d'entre eux, et c'est précisément pour cela qu'une association de parents d'élèves se charge de les représenter.

L'APEBiVan a effectivement effectué toute une enquête l'année dernière, qui a abouti à des changements. De plus, Mme le Maire les a relancés il y a deux mois et demi à ce sujet, parce qu'une maman lui avait rapporté que sa fille se plaignait de la qualité et ne mangeait pas les repas servis à la cantine. Elle a donc écrit à l'association de parents d'élèves pour leur demander ce qu'il en était, s'ils avaient connaissance d'autres plaintes et s'il fallait envisager de changer quelque chose. La réponse est arrivée plusieurs semaines plus tard, car l'APEBiVan avait pris le temps de faire un sondage auprès des parents et auprès d'autres écoles qui avaient le même prestataire, pour savoir si un problème pourrait venir de là. Il s'avère qu'il n'y a pas eu, d'après ce sondage-là, de plaintes suffisamment généralisées pour exiger un changement. Bien entendu, cela ne reflète pas 100 % des situations.

À la suite de cela, un rendez-vous a été fixé avec Kidelis et l'APEBiVan, qui aura lieu début mai, après les vacances scolaires. Il faut souligner, comme cela a déjà été dit, que le prestataire fait preuve d'une réactivité incroyable. Lorsqu'il y avait eu un problème avec un plat, il y a deux ans environ, le cuisinier de Kidelis, qui travaille donc dans une cuisine industrielle à Lancy ou Plan-les-Ouates, est venu sur place dès le lendemain pour comprendre ce qu'il s'était passé. Cette entreprise fait preuve d'une très grande réactivité et prend avec un grand sérieux chaque demande qui est faite. Dès qu'un problème leur est soumis, une réponse est apportée dans la demi-journée, et elle est suivie d'actes s'il s'avère qu'il faut changer quelque chose.

Cette motion a tout son sens dans la mesure où la nourriture des enfants est bien entendu capitale pour la Commune, qui est responsable de l'école primaire de Vandœuvres, mais elle ne sera vraisemblablement pas utile, à part pour réexpliquer que tout est déjà fait. Il est également vrai que c'est un peu blessant pour l'association de parents d'élèves, qui fait très bien son travail, de constater qu'elle n'est pas utilisée à bon escient par les parents mécontents, car elle est là aussi pour répondre à ce type de doléances et faire le lien entre les parents et la Commune, s'il y a des choses à changer et à améliorer. Il est évident que rien n'est jamais acquis, et l'association comme la Mairie sont là pour vérifier que tout continue à bien se passer.

Mme LEVEQUE se dit ravie d'entendre cela et regrette que les conseillers n'aient pas été informés au fur et à mesure des actions entreprises, ce qui leur aurait permis de répondre aux parents et aux enfants. Il y a effectivement une Commission scolaire et des communications de Mme le Maire, et il est dommage de ne pas avoir reçu ces informations dans ce contexte.

En l'absence d'autre commentaire, Mme RICCIO cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la motion.

M 04-2025 – Pour l'étude d'un nouveau prestataire pour le restaurant de l'école de Vandœuvres

Proposition présentée par les conseillers municipaux de Vand'Œuvres pour Vous (VOV) Mme et MM. Véronique Lévêque, Jean-Pierre Gardiol, Jean-Dominique Maréchal, Philippe Morel, Jean Peyer, Frédéric Pradervand, Amedeo Serra, et de l'Entente MM. E. PROVINI et M. PROVINI.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vandœuvres

Considérant :

- Que durant notre campagne politique nombreux sont les parents qui nous ont fait part de la mauvaise qualité de la nourriture servie aux cuisines scolaires ;
- Que les écoliers déjeunent en moyenne quatre fois par semaine au restaurant scolaire ;
- Qu'il n'est pas normal que certains enfants ne veulent plus s'y rendre ;
- Que la qualité de la nourriture servie dans les cantines scolaires a un impact direct sur la santé, le bien-être et la performance scolaire des enfants ;
- Que les repas doivent répondre aux besoins nutritionnels des élèves, en offrant une alimentation variée, équilibrée et adaptée à leur âge ;
- Que l'existence de certains problèmes de qualité alimentaire dans notre cantine scolaire a été rapportée par plusieurs parents d'élèves, ainsi que des retours négatifs sur le goût et la diversité des repas ;
- Que l'équilibre calorique et la qualité des ingrédients doivent être pris en compte pour assurer une alimentation saine et bénéfique au développement physique et cognitif des enfants ;
- Que des solutions existent pour améliorer cette situation, notamment en faisant appel à des prestataires locaux qui privilégient des produits frais et locaux.

VL

Invite l'Exécutif :

- À lancer une étude sur la qualité des repas actuellement servis dans la cantine scolaire, en tenant compte des avis des parents, des élèves et des équipes pédagogiques ;
- À changer de prestataire afin de garantir une alimentation de meilleure qualité, plus équilibrée, avec des produits locaux et de saison ;
- D'avoir un prestataire qui réponde aux exigences de qualité nutritionnelle, de diversité et de traçabilité des produits alimentaires ;
- De prendre connaissance des fournisseurs d'autres écoles et aller tester les prestations dans celle-ci ;
- D'étudier la possibilité de confier la gestion de la restauration scolaire au nouveau gérant de l'auberge communale, comme cela a été fait par le passé, si ce dernier accepte de proposer une offre de restauration scolaire respectueuse des normes nutritionnelles et adaptée aux besoins des enfants ;
- De mettre en place un comité de suivi de la qualité des repas, composé de parents d'élèves, de représentants de la municipalité et des équipes pédagogiques, afin de garantir la bonne mise en œuvre de cette nouvelle organisation ;
- De proposer aux élèves une éducation à la nutrition et à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée, en lien avec les changements mis en place dans la cantine.

Mme RICCIO met au vote l'entrée en matière sur la motion M 04-2025.

À la majorité, par 6 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur la motion M 04-2025.

Mme RICCIO cède la présidence à Mme TURRETTINI.

Retour sur les communications des commissions

La Présidente revient sur le point 5 de l'ordre du jour et demande à M. VAUCHER de bien vouloir faire part du compte rendu de la Commission durabilité et bâtiments du 24 mars 2025.

M. VAUCHER en donne lecture.

« Après adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la précédente séance, le premier point abordé a consisté en la présentation du rapport EnerCoach 2023-2024 par le responsable du service technique communal. Il est question, sous cette appellation, du suivi des consommations en chaleur, en électricité et en eau des bâtiments communaux du patrimoine administratif et des parties communes du patrimoine financier, de même que de l'éclairage public, des fontaines et des parkings.

Le rapport établit des statistiques en tenant compte des factures des SIG et des relevés des entreprises de chauffage. En matière de chauffage justement, si une baisse générale est constatée, un point d'attention porte sur le numéro 5, route de Choulex. Cependant, ce bâtiment va faire l'objet d'une rénovation énergétique et une délibération y relative a été adoptée l'an passé. Une autre adresse dont les performances laissent à désirer est le centre communal. Toutefois, la situation a été améliorée en 2023-2024 et une optimisation énergétique a désormais été contractée grâce au programme SIG-éco21. Ainsi, une coordination sera assurée entre les différents intervenants sur la chaufferie du chauffage à distance situé à cet emplacement. À noter que les différentes consommations sont à pondérer avec le type et le niveau d'activité des lieux en question, et doivent être mises en regard des rénovations prévues au plan d'investissements. Pour le détail par bâtiment et en particulier pour les implications comptables, M. VAUCHER renvoie les conseillers au procès-verbal de la séance.

Par ailleurs, il est constaté que le remplacement des éclairages a porté ses fruits au niveau des dépenses électriques. À noter que, même s'il s'agit du domaine privé, les visites SIG-éco21 dans les villas et les logements locatifs ont conduit à des économies substantielles.

En ce qui concerne les consommations d'eau, le parc de la Mairie doit être surveillé, une fuite d'arrosage étant suspectée. En outre, le panneau de commande est très âgé. D'autre part, le mandataire EnerCoach propose d'installer des sondes hygrothermiques afin de n'arroser que là où cela s'impose, ce qui pourrait aussi conduire à des économies en termes de RH. À signaler, concernant la consommation électrique du parking du mail, qu'un remplacement de l'éclairage fera prochainement l'objet d'un crédit d'investissement.

Fut ensuite traité, en point 2, le sujet des déchets verts et de cuisine, avec une présentation, par le responsable technique communal, du travail réalisé par le bureau Ruralis, sur mandat du GESDEC. Fin 2024, 21 communes périphériques de taille moyenne à petite ont été approchées pour une synthèse des expériences respectives et un partage des bonnes pratiques. Une séance de restitution a été organisée, à laquelle les transporteurs chargés des levées ainsi que les transformateurs (ou composteurs) ont été conviés également. Il fut rappelé à cette occasion que, bien qu'il en soit souvent question, le traitement des déchets de cuisine, contrairement à celui des déchets de jardin, constitue une relative nouveauté, avec un fort potentiel d'amélioration. S'il est toujours possible d'en tirer parti pour la production d'énergie par méthanisation, il s'avère que 50 % des lots sont impropres à servir de compost et finissent incinérés aux Cheneviers. Il est regrettable de constater que la qualité des déchets de jardin, quant à elle, ne fait que décliner, ces derniers contenant toujours davantage de plastique.

Il est ressorti de cette séance que, si la gestion des déchets est une prérogative communale, il est souhaité pouvoir bénéficier du soutien de l'État, par l'entremise du GESDEC, et notamment en matière de contrôle. La Commission convient qu'il s'agit de communiquer le plus possible auprès de la population, afin de sensibiliser les habitants au fait que, de la qualité des déchets organiques dépend celle de l'environnement et, in fine, de leur alimentation. Il convient de ne pas oublier que le meilleur tri est celui qui est réalisé à la source, et que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

En outre, il pourrait être convenu d'un modus operandi avec le prestataire communal pour les levées, lequel dispose de la connaissance du terrain. Parmi les suggestions émises par les différents acteurs figure la diminution des levées d'incinérables et l'ajout de levées de déchets de cuisine, la surveillance des déchetteries, le fait d'exiger des transporteurs qu'ils vérifient les conteneurs, l'instauration d'un système d'amendes ou d'avertissements. Comme il en revient toujours à une question d'odeurs en matière de déchets de cuisine, un moyen drastique de forcer la population à utiliser la petite poubelle verte serait de diminuer la levée des incinérables. Il pourrait aussi être proposé le nettoyage des conteneurs privés pour déchets de cuisine. À relever que, depuis que ceux-ci sont levés au porte-à-porte, la quantité collectée a fortement augmenté.

Conformément au souhait des commissaires, il a été demandé que les supports visuels des présentations délivrées sous ces deux points soient placés sur CMNet, sur la page dédiée à la Commission.

En l'absence de divers, il est rappelé que la prochaine séance de la Commission est fixée au 26 mai prochain à 19h pour une visite de la renaturation de la Seymaz sur le tronçon sis entre les chemins De-Westerweller et des Choucas. Ce sera également l'occasion de dresser un bilan de législature et les commissaires sont d'ores et déjà invités à y réfléchir. »

11. M 04-2024 – Pour le réaménagement des espaces verts du mail villageois – rapport de commission

Mme RICCIO indique que la motion M 04-2024 a été traitée en Commission aménagement du territoire à deux reprises, d'abord lors de la séance du 3 décembre 2024, en présence de M. l'Adjoint Maximilien TURRETTINI et, ensuite, lors de la séance du 1er avril 2025, en présence de Mme le Maire. Les procès-verbaux de ses séances ont été rédigés par Mme Léa BOISADAM et Mme Bruna ROSA, ainsi que M. Matthieu CUPILLARD.

Lors de la séance du 3 décembre, la motionnaire (et membre de la Commission) expose que la motion repose principalement sur les observations quotidiennes effectuées dans le Mail villageois. Elle souligne l'importance de cet espace au centre du village, comme lieu de rencontre et d'interactions entre les habitants, en particulier pour les nombreux enfants habitant dans les logements autour du Mail, ainsi que pour les clients de la boulangerie. Elle constate que, dans ce lieu vivant, les enfants jouent parfois dans des conditions inappropriées, en raison notamment d'une forte présence de déjections canines et d'une canalisation verticale non sécurisée, susceptible d'entraîner des accidents. Il est également exposé que, dans cette zone du village, le parking à vélos situé à côté de l'arrêt de bus sur la route de Choulex ne permet pas de protéger les vélos et a été la cible de vols.

La discussion de la Commission se poursuit autour des coûts liés à l'installation de jeux pour enfants et à la délimitation d'une zone pour les chiens dans le Mail villageois, ainsi que sur la pertinence de ces aménagements à cet emplacement et sur leur impact vis-à-vis du voisinage. Bien que certains commissaires expriment des réserves sur ces points, l'existence de nombreuses incivilités dans cette zone du village, qui nuisent à l'image de la commune, est reconnue.

En décembre dernier, l'étude d'Urbaplan (liée à la délibération DM 08-2024), visant à définir un plan d'action en matière d'équipements publics communaux, était en cours. Elle explorait les développements possibles des infrastructures dans les espaces bâtis et constructibles de la commune, y compris la parcelle du Mail villageois. Malgré l'intérêt manifesté par les commissaires pour cette motion, un consensus s'est dégagé pour geler les points 1 et 2 (concernant l'aménagement des jeux pour enfants et d'une zone pour chiens) en attendant les résultats de l'étude.

Les commissaires s'accordent en revanche sur la faisabilité des invites 3 et 4, à savoir la sécurisation de la canalisation verticale et la protection du parking à vélos. M. l'Adjoint précise que la canalisation en question est liée au système d'aération permettant de gérer l'humidité du parking, et suggère d'évaluer si cette conduite est encore nécessaire ou si une alternative pourrait être envisagée. Concernant le parking à vélos, les commissaires estiment qu'un toit pourrait être ajouté afin de mieux protéger les deux-roues.

Par 6 voix pour et 1 abstention, la Commission a validé le gel des invites 1 et 2 de la motion et a approuvé l'étude des invites 3 et 4.

Lors de la séance du 1er avril, la Commission a approfondi l'étude des points 1 et 2, qui avaient été gelés lors de la séance du mois de décembre. Le débat s'est principalement centré sur les nuisances potentielles, l'acceptation des aménagements par les habitants actuels et futurs, le type et l'emplacement les plus adéquats des installations, ainsi que leur compatibilité avec le projet de rénovation de la maison Olivier et de la menuiserie et, plus largement, avec les hypothèses de développement du village mises en avant par l'étude d'Urbaplan.

Après des échanges animés sur les nuisances que pourraient occasionner les installations mentionnées dans la motion, les commissaires constatent que les enfants et les habitants du quartier génèrent déjà certaines nuisances à cet emplacement et que l'ajout d'une balançoire, par exemple, ne les accroîtrait pas de façon significative.

La Commission a également discuté de la possibilité d'aménager des installations légères pour les enfants à proximité de la boulangerie, afin de créer une synergie avec cet établissement, la maison Olivier et la menuiserie. Mme le Maire a précisé que les aménagements extérieurs font partie intégrante du projet lié à la maison Olivier, en cours d'étude. Elle rappelle que le projet a évolué et ne porte désormais plus que sur la maison Olivier et la menuiserie, aucun autre développement n'étant prévu à ce stade. Dès lors, il est peu probable que l'emplacement actuel des poubelles soit modifié, bien qu'un déplacement ait été envisagé dans l'hypothèse où des bâtiments auraient été construits sur le parking afin de créer un nouvel accès.

Mme la Maire a en outre rappelé que l'une des intentions initiales était de favoriser la continuité du cheminement piétonnier depuis la place jusqu'à la fontaine, en passant par la menuiserie. Cela permettrait de repositionner le parking à vélos plus près de l'extérieur, du côté de la route de Meinier, à l'endroit actuellement occupé par les scooters ou dans le jardin, en optimisant ainsi l'usage des espaces disponibles, mais le projet reste en discussion. Elle estime qu'il ne serait pas opportun d'aménager un espace de jeux à proximité directe des accès pour les pompiers, mais considère qu'une installation légère, comme une balançoire dans le jardin situé derrière la maison Olivier, est envisageable.

En l'absence de nouvelles remarques, la Présidente a alors proposé de passer au vote, et la Commission aménagement du territoire a approuvé, par 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le renvoi de la motion M 04-2024 pour le réaménagement des espaces verts du Mail villageois à l'Exécutif, pour être intégrée à l'étude de faisabilité des futurs bâtiments d'utilité publique.

Au vu de ces explications, la Commission recommande au Conseil municipal d'accepter cette motion et de la transmettre à l'Exécutif.

M. PEYER souhaiterait obtenir quelques précisions sur le traitement de cette motion, qui a été discutée deux fois en commission.

Mme RICCIO explique que la motion a été envoyée en commission par le Conseil municipal. Cette dernière l'a traitée lors de deux séances. Ensuite, la Commission ayant donné son préavis positif, la motion revient au Conseil municipal, où elle doit être approuvée pour être renvoyée définitivement à l'Exécutif.

M. VAUCHER demande si la motion, sur le fond, sera intégrée à la délibération relative à la politique foncière active, avec l'état des lieux confié à Urbaplan.

M. E. PROVINI confirme que Mme RICCIO vient de donner le rapport des deux séances de commission. Maintenant, le Conseil doit l'accepter ou non et, s'il l'accepte, la motion sera transmise à l'Exécutif. Les points mentionnés seront traités dans le cadre du projet global.

M. VAUCHER fait remarquer qu'il connaît bien la procédure relative à une motion. Il demande par ailleurs si les commissaires ont tenu compte de la sécurisation de la zone. En effet, beaucoup d'enfants jouent à cet endroit, et ils peuvent facilement accéder aux routes de Choulex et de Meinier, qui sont très passantes.

Mme HÜSLER ENZ explique qu'il s'est avéré que cette motion est arrivée exactement en même temps que l'étude d'Urbaplan sur le réaménagement du mail. L'idée est donc de la renvoyer à l'Exécutif, pour que ce dernier examine notamment cet aspect de sécurité, de même que celui des nuisances. Il ne servirait à rien que le même travail soit fait en parallèle par la Commission et l'Exécutif (avec l'étude d'Urbaplan) et que les commissaires prennent des décisions qui ne pourront pas être intégrées au résultat de l'étude. L'objectif est donc que l'Exécutif examine, en tenant compte du réaménagement de la maison Olivier, de la menuiserie, etc., la possibilité d'intégrer les vœux exprimés par la motion dans le projet global, de manière que cela ne génère pas de nuisances et ne soit pas dangereux pour les enfants. L'Exécutif pourra ensuite revenir devant le Conseil municipal avec un projet.

En l'absence d'autre commentaire, la Présidente met au vote le renvoi à l'Exécutif de la motion.

À la majorité, par 9 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le renvoi à l'Exécutif de la motion M 04-2024.

12. Propositions individuelles et questions

Néant.

VL

13. Divers

Course des conseillers

Mme RICCIO souhaite féliciter M. VAUCHER, qui est arrivé troisième à la course des conseillers municipaux, où il représentait Vandœuvres ce samedi.

L'assemblée l'applaudit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.

La Secrétaire du Conseil municipal
Véronique LEVEQUE

La Présidente du Conseil municipal
Galia TURRETTINI

Annexe

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission culture et manifestations du 7 avril 2025

- CHF 1'500.- à Une Baleine dans le Léman ;
- CHF 2'000.- à l'ABVL ;
- CHF 1'000.- au Bal des Songes ;
- CHF 500.- à Coherance ;
- CHF 500.- au Pregny Alp Festival ;
- CHF 1'000.- au festival Alternatiba ;
- CHF 500.- au Pachamama Festival ;
- CHF 500.- à la Vogue de Puplinge ;
- CHF 500.- à Sey'Maz Musique ;
- CHF 500.- à la Cie Esperluette ;
- CHF 500.- à l'association Tako ;
- CHF 1'500.- à la Cie La Mouette ;
- CHF 1'000.- à Juventutti ;
- CHF 1'000.- à Funky Sundays ;
- CHF 1'000.- à l'Opéra-théâtre Nour ;
- CHF 500.- au Collectif Philomène.